

La Lettre du CAD

N°005 ■ Brazzaville, le 20/12/2021



Annonces :

« La Lettre du CAD » est un bulletin d'information et de promotion des activités, analyses et réflexions du Centre d'Actions pour le Développement. Ce bulletin est gratuit.

Janvier 2022, le CAD lancera sa première campagne d'adhésion

Forum sur la démocratie courant premier trimestre 2022

Dans ce numéro :

P. 2

Première sortie du CAD dans la sous-région, Campagne d'adhésion au CAD

P. 3

Formation des policiers et gendarmes en droits humains, racket et libre circulation de personnes

P.4

Interpellation du Gouvernement par des députés sur l'univers carcéral et les décès en détention

Etre un partenaire de choix

Dans son Plan d'Action Stratégique 2021-2026, le CAD s'est fixé comme premier objectif organisationnel, celui d'« **agir pour être un partenaire de choix** ». Il a suffi de quelques mois après sa création pour que le CAD commence à susciter l'admiration de plusieurs acteurs au niveau international et sous régional et ce, grâce à une équipe dynamique et véritablement engagée pour les droits humains.

En novembre 2021, le CAD a fait sa première sortie sous régionale en participant du 29 au 30 à l'atelier de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'alerte précoce et la prévention des conflits en Afrique Centrale. En effet, depuis 2008, les Nations unies travaillent à impulser une collaboration soutenue entre la CEEAC et la société civile sur cette question. Ont pris part à cette rencontre le personnel du Haut-commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme en charge des questions d'alerte précoce ; le personnel de l'UNOCA ; les cadres de la CEEAC en charge des mécanismes d'alerte précoce ; et les réseaux d'alerte précoce des OSC régionales, notamment la COPAC (Coalition des OSC pour la paix et la prévention des conflits en Afrique Centrale) créée en 2019 sur impulsion de la CEEAC. Le CAD intègre cette dynamique.

Etant une jeune organisation, la mobilisation des membres et sympathisants est plus qu'une nécessité pour nous. Il faut se doter des membres et sympathisants engagés et prêts à poursuivre les activités militantes pour impulser le changement lorsque cela est nécessaire. Cette mobilisation permettra aussi d'assurer la présence du CAD à l'intérieur du pays. La diversité des profils constituera une richesse énorme à mettre au service de la structure. La mobilisation des membres et sympathisants à travers le pays est le deuxième objectif poursuivi par le CAD dans son Plan d'Action Stratégique 2021-2026. C'est pour amorcer de manière irréversible l'atteinte de cet objectif que nous lançons au début du mois de janvier 2022 une campagne d'adhésion nationale. « **Rejoignez-nous pour défendre les droits humains et bâtir l'Etat de droit** » est le message principal de notre campagne. Adhérer au Centre d'Actions pour le Développement c'est vivre sa citoyenneté et s'engager pour les droits humains dans son quartier, sa ville, son travail, etc. La campagne d'adhésion durera pendant tout le mois de janvier 2022.

Guerschom GOBOUANG



Hormis cela, le Réseau des Acteurs de la Société pour la Paix en Afrique Centrale – RASPAC, initiative lancée en 2019, a tenu ses deuxièmes assises extraordinaires à Douala du 24 au 26 octobre 2021. Convié, le délégué CAD n'a pas pu participer pour des raisons liées à la pandémie de covid-19.

A ces assises, la charte fondatrice du RASPAC a été révisée, des équipes de coordination au niveau national et sous régional ont été mises en place. La Coordination régionale a tenu sa première réunion dans la foulée. Cette réunion élargie aux coordinateurs pays a pris d'importantes décisions. Malgré notre absence, la Coordination régionale et les coordinations pays ont unanimement confié au CAD la responsabilité d'entreprendre la mise en place d'une coordination locale au Congo Brazzaville. Le RASPAC est un réseau engagé autour des questions transfrontalières comme les conflits lié à la transhumance, la situation des réfugiés et personnes déplacées, la problématique de la libre circulation des personnes et des biens et l'intégration communautaire.

Trésor NZILA

Janvier 2022 : campagne d'adhésion des membres

“L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible” **Article 29, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.**

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) se veut être un mouvement où les citoyens doivent être au cœur du changement. Ce nouveau Congo demande, pour qu'il soit érigé, la base la plus diverse et la plus solide. Le changement implique de construire d'abord un nouveau type de citoyen congolais. Des citoyens exigeants envers les dirigeants. Des dirigeants redevables envers les concitoyens.



pas incompatible avec les droits humains. Ces formations sont aussi un moyen important pour promouvoir l'Etat de droit et la démocratie.

Les thèmes et la méthodologie étaient très variés ; ce qui a suscité l'intérêt des participant.es. Les deux jours de la formation se sont déroulés dans une ambiance cordiale. La pratique sur le terrain s'est heurtée avec les lois et conventions en matière des droits humains au point de susciter de vives discussions constructives. Les participant.es ont compris que dans une société démocratique, les responsables de l'application de lois doivent faire preuve d'esprit de responsabilité. Le chef du Commissariat de Djambala, le lieutenant de police **Edouard Nguete** décrit l'intérêt de la formation en ces termes : « ...Nous approprier de ces connaissances pour qu'il y ait moins de problèmes avec les activistes des droits de l'homme qui tirent souvent à boulet-rouge sur la force publique, donc c'est un intérêt pour nous d'appliquer ce que nous venons d'apprendre durant ces deux jours ». Pour aider les bénéficiaires à se familiariser avec les instruments internationaux pertinents nécessaires à la réalisation des droits humains, le CAD a produit un recueil de textes qui a été remis à chacun des participant.e.s. La fin de cette activité a été marquée par la remise de certificats de participation par le Procureur de la République près le TGI de Djambala.

RN2 : le racket ne rime avec la libre circulation

La libre circulation des personnes est un droit dont tout individu doit jouir sans entrave sauf dans des cas exceptionnels. Les pouvoirs publics doivent veiller au respect de ce principe sur toute l'étendue du territoire.

Droits Humains : policiers et gendarmes se forment

L'année 2021 qui s'achève a été caractérisée par de graves violations des droits humains et la force publique y a une grande part de responsabilité. Torture, meurtres en détention, exécutions sommaires, disparitions forcées, arrestations arbitraires, atteintes à la vie privée, entraves à la liberté d'aller et venir... telles sont les violations les plus répandues. C'est dans ce contexte de dégradation sans précédent de l'image de la force publique congolaise que le CAD lance une série de formations au profit des responsables de la police et de la gendarmerie.

Du 13 au 14 décembre 2021, à Djambala, chef-lieu du Département de la des Plateaux, le CAD a organisé le premier atelier de renforcement des capacités en droits humains à l'endroit des responsables de la police et de la gendarmerie. Ont pris part à cette formation, les responsables de la police et de la gendarmerie de Djambala ainsi que ceux des districts de Mpouya, Ngo, Etsouali, Lekana, Mbon, Kebara. Ils étaient au total 40 participant.e.s dont 38 hommes (95%) et 2 femmes (5%).

La formation a été animée conjointement avec le Parquet de la République près le Tribunal de Grande Instance de Djambala. Ces formations visent à encourager un changement de pratiques, le développement de compétences et de renforcer le respect des responsables de l'application de lois pour la dignité humaine et les droits fondamentaux ainsi que leur foi en ces valeurs. Le maintien efficace de l'ordre social n'est

Le Gouvernement interpellé, annonce des mesures d'urgence

Article 22 de la Constitution : « Tout citoyen a le droit de circuler librement sur l'ensemble du territoire national. Il a le droit de sortir librement du territoire national et d'y revenir, sauf si cette liberté fait l'objet de restriction par voie judiciaire ou administrative ».

Article 49 de la même Constitution: « Tout étranger régulièrement établi sur le territoire national bénéficie des mêmes droits et Libertés que les nationaux, dans les conditions déterminées par les traités et les lois, sous réserve de réciprocité ».

Article 13 de la DUDH : « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

Les usagers de la RN2 subissent des tracasseries au niveau de différents points de contrôle. Les étrangers sont plus victimes de cette pratique de racket même en règle. Des congolais voyageant sans pièce d'identité ne sont pas épargnés comme si le non-port de la pièce d'identité constitue une infraction pour en subir des peines d'amendes. Le contrôle de routine est une bonne chose mais en faire une opportunité pour rançonner des gens est blâmable. Le droit à la liberté d'aller et venir est un droit universel que tout être humain doit jouir sans discrimination sauf dans des cas prévus par la loi. Léfini, Obouya, Mambili, Owando et le port de Ouesso constituent des points chauds de racket. Selon certaines indiscretions, ces agents d'immigration n'auraient pas de primes, ils se font les frais sur le dos des usagers de la route. Les faiblesses de l'Etat créent des inégalités et entretiennent la corruption. Il faut des mesures administratives fortes.

D. Sobekela

Etre un partenaire de choix

Janvier 2022 : campagne d'adhésion au CAD

DH : policiers et gendarmes se forment

Le racket ne rime avec libre circulation

Affaire commissariat central, le Gouvernement interpellé

Auteur : CAD
Directeur : Trésor NZILA KENDET
Rédaction : Monica N., Guershom G.,
Trésor NZILA, Dimitri SOBEKELA.
Propriété : CAD



1620, Av des 3 Martyrs, entre la pharmacie
Jagger et l'arrêt de bus Papa Gaz,
Batignolles
+ (242) 05 533 07 63/06 607 20 25
cadev.cg@gmail.com www.cad-cg.org



@242cad



Cad Congo

Depuis 2015 les violences policières et les décès en détention se multiplient en toute impunité. La bienveillance face aux violations des droits humains au Congo-Brazzaville semble être la nouvelle norme au point où les atrocités commises par des membres des forces de l'ordre sont comme acceptables, y compris par les partenaires du Gouvernement congolais.

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2021, au moins 06 individus ont succombés dans les geôles de l'ex commissariat central de Brazzaville des suites de torture contrairement à la version du Gouvernement qui invoquait «des décès accidentels probablement liés à la surpopulation carcérale». Ce n'est pas la première fois que les autorités congolaises nient ou minimisent des crimes imputables aux membres des forces de l'ordre. La récurrence des décès en détention soulève aussi l'état d'obsolescence et de délabrement constaté dans l'univers carcéral congolais.

Depuis septembre 2021, après nos révélations sur les conditions inhumaines de détention à Brazzaville, le CAD a entrepris une démarche de plaidoyer pour l'amélioration de la situation et de l'intégrité de la police. Plusieurs mesures sont sur la table des décideurs. Nos récentes révélations sur le décès de plusieurs personnes dans les geôles du commissariat central de Brazzaville ont accéléré les choses.

Le 17 décembre 2021 à l'occasion des questions orales au Gouvernement avec débat, des Députés ont interpellé le Premier Ministre sur les conditions de détention et la récurrence des décès en détention. Le Gouvernement a annoncé un certain nombre de mesures dites « **urgentes** ». Rendez-vous sur le terrain.

